

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAUGUEROLLES**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-et-un février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 14/02/2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Etaient présents : Mmes De PARSCAU, CHARREAU, DUFAU, GILLES, LAMARQUE, REYNIER, THEVEUX, Mrs MORIZET, FEDRIGO, JAMBON, CONTE, COTTON, REGLAT

Etaient excusés : Mme LESNE

Pouvoir : Mme LESNE à Mme GILLES

Secrétaire de séance : M.COTTON

Le précédent compte rendu étant adopté à l'unanimité, Mme le Maire passe à l'ordre du jour.

**DCM 001/2018 : APPROBATION DES CONVENTIONS DE SERVITUDES ENTRE LA COMMUNE ET
LE SDEE47**

**Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires ainsi que les actes authentiques correspondants ;

**DCM 002/2018 : INSTAURATION D'UNE REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIER(S)
PROVISOIRE(S)**

**Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **décide** d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- **d'en fixer** le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

**DELIBERATION REPORTEE « MISE A DISPOSITION D'UN AGENT A VGA POUR L'ENTRETIEN
DES ESPACES VERTS DE LA MICRO CRECHE**

Cette décision est mise en attente

**DCM 003/2018 : ADHESION A LA CONVENTION DU CDG
ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE**

**Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **d'adhérer** à la convention « Accompagnement Numérique » proposé par le CDG 47,
- **d'autoriser** le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 1 596.00 euros correspondant au forfait « Métiers »,
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant, et notamment l'annexe n°3 en cas de besoins complémentaires,

- **d'autoriser** le paiement des prestations complémentaires sollicitées sur la base de l'annexe n°3.

Le procès-verbal, dressé et clos, le 21 février 2018, a été signé après lecture.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent le numéro DCM 001/2018 à DCM 003/2018.